

# LE JOURNAL DES MOSSETANS



5, Carrer de la Font de les Senyores 66500 MOSSET  
tel : 04 68 05 00 46- mel : j-d-m@wanadoo.fr

n°81  
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2011

## E ditorial

### Le refuge du Callau ! Quel avenir ?

Jean Llaury

Voilà exactement un an, mon éditorial qui n'en était toujours pas un, ouvrait le Numéro 75 du JdM par un hypothétique "Où il est question de rouvrir le refuge du Callau !" et d'enchaîner, à la lecture d'un entrefilet paru dans l'Indépendant, "Le Parc Naturel Régional (PNR) et la commune de Mosset préparent la réouverture du refuge du Callau... la remise aux normes du refuge mossétan constituerait un premier pas dans l'organisation d'un réseau de refuges d'altitude de qualité permettant de baliser des itinéraires de randonnées de plusieurs jours..."

En d'autres termes, la Région et son Président Christian Bourquin se disaient prêts à financer, en grande partie, la remise en état du refuge (et cela dépassait, et de loin, les possibilités actuelles de la commune !) à la condition que ce dernier soit inclus dans un réseau cohérent de randonnées pédestres, équestres et cyclotouristiques (VTT)...

Il est vrai qu'en plus de disposer d'un lieu d'accueil familial, le refuge est flanqué d'une annexe permettant d'assurer le parage des chevaux, ânes et autres VTT ...sans oublier le bois de chauffage.

Alors, quel est donc le grain de sable qui gripperait la machine administrative régionale, au point qu'à ce jour aucune décision de remise en conformité du refuge n'a pu être prise ? Ce grain de sable est, en réalité, un véritable barrage qui a nom GROUPAMA, société forte de son emprise-malheureusement légitime- sur les terrains qu'aimeraient bien parcourir et admirer randonneurs, cavaliers et vététistes férus de forêts, montagnes et sous bois.

Ces terres appartiennent au domaine privé et sans accord consensuel entre la Région et le groupe d'assurances, ma réponse à la question titre ne pourrait être que :

Le Refuge du Callau ! Quel avenir ?  
**SOMBRE !**

## DANS CE NUMÉRO

Au fil des saisons Henri SOBRAQUES	2
Carnet	5
Loto de solidarité pour les enfants du Laos	6
Mosset fa temps	6
La vie des Associations <b>Opéra Mosset</b> Office du Tourisme	7
Una velleta no se volia pas morir Monique FOURNI E	9
<b>Mosset et sa vallée... De tout, un peu !</b> Jean LLAURY	10
Loto de solidarité pour les enfants du Laos	12
Chronique juridique rurale Sur les chemins de Mosset (3) André ROGER	13
Au revoir les amis ! Jacqueline VI ON	16
Chronique du talc 9 Fernand VI ON	18
I si cantéssim ? <b>La minyoneta del Rosselló</b> Jean MAYDAT	20
Histo-généalogie : Le curé, le maire, l'instituteur et l'institutrice Les luttes intestines de 1866 à 1870 Jean PARES	21
Une nouvelle association dans la vallée de la Castellane Thérèse CARON	28



Henri SOBRAQUES

### Les Pastorets à Montserrat



Le 6 Août 2011, Père Daniel CODINA, fidèle et intègre adorateur de Dieu, ancien chef de chœur des « Pastorets de Mosset », invitait ses amis de Catalogne Nord à venir partager au monastère de Montserrat un moment important de sa vie monastique : son jubilé. Les « Pastorets » accompagnés des chorales de Vinça et Ria, ont rejoint le haut lieu de la chrétienté catalane où ils ont été accueillis par le Père Daniel. Plusieurs centaines de croyants se pressaient dans l'Eglise de l'abbaye pour la célébration d'une grande messe dans la joie. Cet instant d'émotion, de communion et d'espérance s'acheva par le « Virolai » chant traditionnel dédié à la Vierge noire de Montserrat, sainte patronne de la Catalogne. Un apéritif de bienvenue rassembla parents et connaissances autour du Père avant un frugal repas. Une « gota de Montserrat » termina ce moment de profonde convivialité. Vers 17h, le Père Daniel nous donnait rendez vous pour évoquer l'histoire du monastère et visiter l'Eglise, magnifique joyau de la foi et seconde merveille de la Catalogne (après notre Canigó). Les vêpres sonnées, nous quittions le Père par un « Adeu » empreint d'émotion pour un retour en Conflent. Merci Père Daniel Codina d'avoir su nous rassembler et d'avoir pu chanter notre foi : « Rosa d'abril, Morena de la serra, de Montserrat estel, il.lumineu la catalana terra, guieu-nos cap al cel ». Rendez-vous cet automne pour les premières répétitions du Pessebre 2011.

### Icônes et enluminures



C'est une belle exposition qu'a proposée Enlumin'ART 66 dans la Capelleta de Mosset. Les nombreux visiteurs que cette exposition a attirés, ont pu découvrir, dans ce bel écrin qu'est cette chapelle, de belles icônes sur bois ou pierre et de délicates enluminures sur peaux de chèvre ou d'agneau. Les participantes à cette exposition ont répondu précisément aux questions, expliquant les différentes techniques, le travail des pigments, la préparation des supports... L'association Enlumina'ART 66, dont le siège est implanté dans les locaux du Centro Español, rue Jeanne d'Arc à Perpignan, se réunit deux fois par mois et propose des stages. Renseignements : 04 68 64 61 90.



## Noces d'or et festa major



En cette belle journée de fête votive, la municipalité a offert, comme à l'accoutumée un apéritif à la population sur la place de l'église.

Ce fut aussi l'occasion pour les familles Bousquet Jean Paul et le couple Sarda Jean de s'associer à cette manifestation.

Le baptême du petit Lucas Bousquet a été célébré à l'issue de la grand messe.

Josette et Jean Sarda (ancien conseiller municipal, dont personne n'a oublié le grand dévouement durant de nombreuses années au sein de la communauté mossétane, ancien président de la chasse et acteur important à Cobazet), ont fêté leur noces d'or le 10 juin entourés de toute leur famille. Ils ont cependant profité de la présence à Mosset de nombreux « expatriés » venus se ressourcer au pays, pour fêter cet anniversaire avec leurs amis Mossétans, autour de cet apéritif. Per molts anys, pau i salut.

Entre Josette et Jean, c'est une belle histoire d'amour qui a débuté le 14 février, jour de la Saint Valentin. Ils se sont rencontrés au bal à Prades, à la salle du café « Les Variétés » ; Josette, fille de la Salanque, passait les fêtes de carnaval chez sa sœur. C'est ainsi que le 10 juin de cette même année, leur mariage fut célébré à Villelongue de la Salanque. Leur fils Jean Michel est né en 1962 suivi de Denis en 1968. Deux garçons qui font toute leur fierté et qui leur ont donné quatre petits enfants.

Nous profitons de cet anniversaire pour adresser à Josette et Jean nos meilleurs vœux de bonheur.

## Pop up in Heaven



L'Atelier Autonome du Livre a organisé, avec le concours de la région Languedoc Roussillon, un atelier expérimental de pop-up et linogravure. Une trentaine de personnes a participé à la réalisation d'un livre pop-up (en relief et animé). L'atelier était animé par Thierry Van Hesselt, artiste et co-fondateur du FREMOK, maison d'édition belge, il était épaulé par Eve Deluze, Emile et Vincent Fortemps en résidence d'artiste, sous l'égide de Marion Dumand et Géraldine Stringer. Une BD collective réalisée l'an passé par les mêmes acteurs, a été exposée alors que Thomas Pénanguer glissait ses réalisations aux fenêtres des maisons.

## L'école des Trois Villages



L'école des Trois Villages ouvre à nouveau : Comme dans tous les villages en pays catalan et partout ailleurs en France, les petits Campômois, Molitgaires et Mossétans ont repris ce matin le chemin de l'école des 3 villages. Ils étaient 42 à venir retrouver pour certains et découvrir pour d'autres, l'équipe enseignante et périscolaire composée de Joëlle Planas et Sébastien Lassalle, les professeurs des écoles, et Christine, Carole, Rosy et Vanessa sans oublier Ketty, qui assure la surveillance de la cantine. Certains enfants étaient contents de retrouver leurs camarades alors que d'autres, plus petits, avaient du mal à lâcher la main de leur maman pour leur première rentrée.

## Noces de diamant



Dimanche 14 août, Campôme a été réveillé par le carillon des cloches qui sonnaient à toute volée, rassemblant autour d'Agnès et Louis BIAL leur grande famille venue de tous les coins de France, leurs cinq enfants et conjoints, leurs quatorze petits-enfants et leurs huit arrière petits-enfants. En l'église Notre Dame de la Nativité, le Père Jean-Baptiste Mallirach a célébré la messe de leurs noces de diamant. Un vin d'honneur pour les Campômois et les estivants présents a conclu cette célébration dans l'émotion et la joie. Félicitations, vœux de bonheur et de santé à cette belle et grande famille qui s'est réunie dans l'intimité pour un repas de noces.

## DECES

Nous avons appris le décès de **Simon MONÉ** survenu le 6 septembre 2011. Ses obsèques religieuses ont eu lieu à Mosset le 8 septembre 2011.

**Baptiste CORCINOS**, frère de Germaine Grau, oncle d'Amédée et d'Henri, est décédé à Tarbes le 25 août 2011, à l'âge de 102 ans. Il était le doyen des natifs du village et des abonnés au JDM.

Monsieur et madame Jean Payré ses parents, Dave Wood son époux, Clara, Lluçia Aleix et Jordi ses enfants Christine et Aldo, Béatrice et Franck, ses sœurs et beaux-frères, ont eu la tristesse de nous faire part du décès de **Marie-France PAYRÉ-WOOD** à l'âge de 48 ans. Ses obsèques ont eu lieu à Mosset le 6 septembre 2011.

Monsieur et madame Payré et leur famille nous ont demandé de transmettre ce message : « *nous remercions très sincèrement les habitants de Mosset qui, par leur présence nombreuse et leur grande générosité, nous ont apporté beaucoup de réconfort.*

*Merci de tout cœur, avec toute notre reconnaissance ! »*

**Adeline GRANDJEAN** âgée de 73 ans est décédée le 16 septembre 2011. Depuis quelques années elle avait quitté sa maisonnette toute proche du ravin de la Coume, et elle séjournait à la maison de retraite de Prades.

## YOGA

Les séances de yoga ont repris. Elles se déroulent à la salle polyvalente, tous les vendredis de 10 heures à 11 heures 30.

Bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux ainsi qu'aux personnes qui veulent essayer cette discipline.

## NAISSANCES



Le 25 juillet 2011, **NINON** est venue embellir le foyer de Justine Taillé et Julien Balleine, pour le grand bonheur de son frère Louis, et de son arrière grand-mère Arlette Maillol



Mimi Bataille a le plaisir de nous annoncer la naissance de son arrière petit-fils **ADRIEN** au foyer de Christophe et de Christelle, le 12 août 2011

## PALMARES



**Julien BELLOT-ROY**, petit-fils de Jean-Louis et Jacqueline Payré a obtenu son bac pro (maintenance équipement industriel).

Sa sœur **Charlie** a décroché la mention au diplôme national du brevet.

## Septembre, le temps des vendanges, une occasion de revenir un peu sur le passé

Beaucoup de montagnards attendaient le mois de septembre et les vendanges avec une certaine fébrilité. On quittait son village pour plusieurs jours, et même si le travail était pénible, l'ambiance de la « Colla », les rencontres, le sentiment de liberté, le salaire bien mérité que l'on rapportait à la maison, étaient autant de motifs pour faire de cette période un événement important.

Voici donc une poignée de Mossétans descendus dans la plaine au début des années 1920. Nous en avons identifié certains, et peut-être quelques lecteurs du JDM pourront nous aider à compléter le tableau.



## Loto de solidarité pour les enfants du Laos

L' Association

« **Espoir pour les enfants du Laos** »

vous donne rendez-vous cette année encore

**Le samedi 29 octobre à 15 heures à la salle polyvalente**

pour un grand loto avec de nombreux lots (20 parties) et sa tombola traditionnelle !

C'est toujours avec le même plaisir que nous retrouvons chaque année nos amis Mossétans. Nous vous espérons nombreux pour passer une agréable après-midi tout en aidant notre association dont le principal objectif est de venir en aide aux enfants Laotiens en difficultés de 6 à 15 ans.

### Quelques nouvelles de notre action :

Après l'acquisition d'un terrain de 3000 m<sup>2</sup>, la construction du centre d'accueil va être envisagée, l'Association multiplie donc ses actions dans le département afin de recueillir des fonds destinés à la réalisation de celui-ci. En parallèle et pour la troisième année une équipe de bénévoles composée de médecins, infirmière, puéricultrice et kinésithérapeute partiront le 1<sup>er</sup> novembre pour se rendre sur place afin d'assurer une mission médicale et paramédicale au dispensaire de Ban Pong Kiou et à l'hôpital de district de Nongbok dans la province de Khammouane.

Nous vous remercions par avance de votre participation à ce projet humanitaire par votre présence à ce loto et nous saurons vous donner des nouvelles au printemps prochain par une manifestation portes ouvertes sur le Laos.





# LA VIE DES ASSOCIATIONS



## OPÉRA MOSSET

Une nouvelle saison se prépare

Henri Sobraquès

Le Conseil d'administration d'Opéra Mosset s'est réuni le samedi 10 septembre à la salle polyvalente, présidé par Olivier Bétoin, qui a dressé un bilan positif du spectacle de l'été 2011.

Le « petit projet » intermédiaire est devenu au fil du temps une entreprise plus importante que prévue. « *Après un moment de flottement au moment de la préparation, il a fallu avancer quand même* », et c'est grâce à la persévérance et la perspicacité des nouveaux codirecteurs de projet, Jean Luc Doutrelant pour le volet artistique, Jean Henric pour la logistique, soutenus par des bénévoles et le lycée Maillol de Perpignan que tout s'est mis en place.

La chorale amateur a beaucoup travaillé pour maîtriser cette belle oeuvre de Purcell. L'arrivée du nouveau metteur en scène Karim Arrim, de l'orchestre baroque « La Fidelissima » et des solistes avec Gerda Van Zelm, a donné la dernière impulsion. Monter un spectacle est une affaire complexe où il faut combiner la technique, le volet artistique, le soutien des précieux bénévoles, et **Opéra Mosset a encore relevé le défi.**

Pour 2012, un nouveau projet se dessine. Opéra Mosset fêtera son 10<sup>e</sup> anniversaire. **LA BELLE HELENE**, oeuvre choisie dans le répertoire de l'opéra-comique, nous permettra de retrouver Jacques Offenbach et donnera à la cour du château la légèreté et la gaieté appréciées par le fidèle public. La direction artistique et la mise en scène seront assurées par Karim Arrim sous le regard administratif du Chef de projet Jean Henric.

La chorale reprendra ses répétitions le samedi 1<sup>er</sup> octobre à 14h30 sous la direction de Lionel Berbain responsable du chœur au sein d'Opéra Mosset. Ce dernier recherche des voix de basses et de barytons pour compléter l'ensemble. Si le coeur vous en dit, rendez-vous à la salle polyvalente de Mosset ou prendre contact au **0468050318**.





## OFFICE DU TOURISME

L'Office du Tourisme / Tour des Parfums reprend la parole.

Thérèse CARON



Peut-être certains d'entre vous ont remarqué notre absence dans le numéro précédent du JdM, je voudrais donc les rassurer, nous ne vous abandonnons pas. Après une saison qui à priori s'est bien passée nous voilà repartis avec les premiers écoliers qui ont déjà débarqué. Pas de répit !

Pour cette reprise journalistique j'ai cette fois-ci encore un bon prétexte pour ne pas vous abreuver de bilans de fin de saison puisque l'opportunité s'est présentée à moi de vous parler patrimoine .

Chacun sait que dans ce domaine Mosset est bien doté et le Conseil général nous emprunte régulièrement l'un ou l'autre de nos trésors pour les présenter lors d'expositions. Cette année donc nos deux vierges romanes de Jau et de Corbiac seront à l'honneur à côté de vingt autres « vierges à l'enfant restaurées \* ». Par chance, peu de jours avant la venue de l'équipe du CG j'ai rencontré Isabelle Despéramont, conservatrice-restauratrice pour ce service départemental et dont les parents vivent à Molitg. Rendez-vous était donc pris pour assister à cet « enlèvement ». Le jour J à 9h j'étais prête, appareil photo en bandoulière pour immortaliser cet événement assez exceptionnel qui a d'ailleurs également attiré quelques Mossétans curieux et certainement inquiets.

Et c'est ainsi que la Vierge du portal Sainte Madeleine s'est trouvée perchée sur une nacelle, puis délicatement déposée au sol, emballée dans du plastique à bulles avant de descendre à la capitale pour y être mise à l'honneur. Mais avant, ces messieurs dames du CG m'ont laissé le temps de l'examiner sous toutes ses coutures, de la photographier et de découvrir par là-même, des détails habituellement bien cachés lorsqu'elle est dans sa vitrine. Pour la Vierge de Corbiac un petit contretemps m'a empêché d'en faire de même, j'attendrai donc patiemment son retour. Profitons de cette occasion pour nous intéresser à Notre Dame de Clariana.

Il s'agit d'une statue du XIIIème siècle qui viendrait de l'abbaye cistercienne de Clariana (ou de Jau) dont il ne reste que ruines sur la route du Col de Jau . Cette statue, d'une taille exceptionnelle, serait une des plus grandes vierges à l'enfant assis, peut-être même la plus grande des P-O. Réalisée en bois de peuplier elle garde des traces de polychromie et des motifs sur la coiffe en particulier. Sur ce qui reste de son socle on peut observer une queue d'animal sur lequel elle semble avoir été posée. Lors de la dernière restauration par le CG des traces de restauration antérieures ont été décelées. C'est peut-être à ce moment là que cet animal et le socle sur lequel elle était posée, détruits par les insectes xylophages, ont disparu et elle tient maintenant grâce à un support métallique.

Et pour finir sur ce sujet une petite anecdote que beaucoup d'entre vous connaissent certainement : à l'origine notre statue aurait été installée dans sa niche côté extérieur de la porte, c'est à dire regardant vers le bas. Le lendemain elle était tournée vers le village ; on en a déduit qu'elle voulait regarder vers son lieu d'origine, le Col de Jau. Sa volonté a donc été exécutée.



\*L'exposition « Vierges à l'Enfant restaurées » a lieu à la chapelle **Notre Dame des Anges** à Perpignan jusqu'au 17 décembre 2011. (entrée libre)

## Una velleta no se volía pas morir, perque cada dia aprenia quelcom de nou!\*

Monique Fournié

Dicton entendu au temps lointain de mes 17 printemps à Valls, petit village catalan espagnol à quelques kilomètres de Tarragona qui vit naître, entre autres artistes, peintres, sculpteurs etc... les architectes Gaudi et Bofill et... ma grand'mère paternelle, véritable 'Petit Jean' des Plaideurs qui émaillait tous ses propos de dictons et de proverbes.

Cette petite vieille trotta joyeusement dans ma tête, tandis que, gouje en mains, installée place Saint Julien à Mosset autour d'une grande table où gravaient, toutes générations confondues, des artistes en herbe ou chevronnés, je m'initiais à cet art nouveau pour moi. Graver, voilà une idée qui ne m'était jamais venue à l'esprit tant le métier de graveur me paraissait compliqué et inaccessible, au point de penser que le féminin graveuse n'existait pas !

Je gravais, nous gravions donc... sous la houlette amicale et indulgente de Géraldine Stringer et Marion Dumand, de Thierry van HASSELET et d'Eve DELUZE, aidés par Vincent FORTEMPS.

(Thierry et Eve sont tous deux éditeurs au FREMOK (Collectif de dessinateurs de BD belges et indépendants). Thierry, lui, a été invité dans le cadre d'une résidence d'artistes, organisée par l'Atelier Autonome du livre et financée par la DRAC).

Nous connaissons tous Géraldine et Marion, mais connaissons-nous bien leur Atelier Autonome du Livre ? Je suis allée les visiter sur leur site internet que voici: [WWW.atelierautonomedulivre.org](http://WWW.atelierautonomedulivre.org)

J'y ai découvert ses partenaires mais surtout, que sage et discret, cet Atelier Autonome du Livre est novateur et original au XXI<sup>e</sup> siècle. Par les techniques utilisées d'abord et, le principal, par l'esprit qui l'anime ! Sans bruit, il mène son petit bonhomme de chemin, travaille au mieux vivre de demain en instruisant les enfants. Ses dernières créations, fruit du travail collectif de ce stage, sont visibles dans leur local -l'ancienne poste- près de chez Claire et Williams.

Merci à Géraldine et à Marion grâce auxquelles j'ai découvert une technique artistique nouvelle, très accessible et pleine de possibilités, qui m'enchant. Je ne parlerai pas ici de la technique elle-même. Les dynamiques responsables de cet Atelier se feront, j'en suis certaine, un plaisir de vous en parler.

Autre découverte pas négligeable, la modicité de l'adhésion! Il est possible de partager la vie de cet endroit inattendu pour un minimum de 2 Euros !

\*Une petite vieille ne voulait pas mourir parce qu'elle apprenait chaque jour quelque chose de nouveau!



### A Propos de l'Atelier autonome du Livre

Sous la houlette de l'Atelier Autonome du Livre de Marion Dumand et Géraldine Stringer et avec le concours de la D.R.A.C (direction régionale d'action culturelle) Languedoc Roussillon l'artiste graphiste libanaise Youmna Habbouche prend résidence à Mosset pour quelques semaines.

Cette jeune artiste réalisera une œuvre où se mêleront souvenirs et fiction par le biais de photos anciennes (des années 50 à 70) qu'elle a chinées dans son pays.

Au cours de l'apéritif offert par l'Atelier Autonome du Livre pour l'accueillir et présenter son projet, le public a pu rencontrer l'artiste et retrouver sur ces clichés d'une

autre époque et d'un autre lieu, des souvenirs d'enfance.

l' A.A.L propose une journée libanaise le samedi 8 octobre avec, à 15h un atelier graphique gratuit et ouvert à tous. L'artiste préparera un repas bio libanais (8€ sur réservation au 0626334341) qui sera servi à partir de 20h et suivi d'une animation dansante à partir de 21h.



### MOSSET ET SA VALLÉE... DE TOUT, UN PEU !

Jean Ilaury

Dans un premier temps, et pour parler des plantes de saison, je laisse une fois encore la plume à Louis CO-NILL, ce célèbre instituteur botaniste vernétois qui parcourait notre vallée ainsi que celles du Canigou, des Albères, du Vallespir, des Fenouillèdes mais également les hauts cantons de Cerdagne et Capcir, il y a plus d'un siècle.

Au mois d'Août, tout comme nous aujourd'hui, j'imagine qu'il partait, en famille, à la cueillette des fruits sauvages de l'été ; et c'est ainsi qu'il récoltait, certainement en abondance :



Chèvres du mas Bernard

**Des fraises des bois** ou *maduxes* (madouches) dont il écrivait " *Maduxera* (fraisier), dérivé de l'hébreu *meduixàh*, réunion de graines. Les fraisiers sauvages se rencontrent dans les lieux ombragés, de 200 à 1200 m, dans tout le département ; leurs fruits sont diurétiques et rafraichissants ; écrasés dans l'eau, ils donnent une boisson laxative excellente pour le tube digestif..."

**Des framboises** ou *gersós* (gersous) en conflentois mais *gerdós* (gerdous) en normatif  
*"Les fruits sont nutritifs et laxatifs. Les feuilles sont astringentes et sont utilisées, en gargarismes, contre les maux de gorge.  
 Avec les fruits, on fait des sirops, des gelées... on aromatise le vin... fermentés, ces fruits donnent une liqueur alcoolique assez agréable."*

**Des mûres** ou *móres* (moures) fruits de la **Morera salvatge** o **Romaguera** o **Roser de pastor...**  
*"La décoction de jeunes pousses et de feuilles est employée contre les diarrhées, la leucorrhée, les plaies de la bouche...  
 Les feuilles, un peu sèches, sont estimées du bétail. Réduites en poudre, elles cicatrisent les plaies des chevaux et autres animaux domestiques."*

**Des myrtilles** ou *Rahims de pastor* (raisins de berger) ou *mirtills* en normatif.  
*Très communes, en ce temps-là, dans les forêts des massifs montagneux ; on les récoltait à la main ou à l'aide d'un peigne métallique encore appelé rifle.  
 Fruit astringent, anti-diarrhéique ; élimine les gaz et les ballonnements. Riche en vitamines et éléments minéraux. Consommé en confiture, marmelade, tarte, sorbet, clafoutis, sirop.*

PS : aujourd'hui, il est recommandé afin d'éviter, éventuellement, l'échinococcose\*, de ne pas cueillir ces fruits au ras du sol de la forêt mais plutôt à partir d'une certaine hauteur

\*L'échinococcose est une infection parasitaire provoquée par un ténia susceptible de vivre dans les intestins d'un renard et qui pourrait se transmettre à l'Homme. A ma connaissance, l'échinococcose ne sévirait pas encore dans les PO mais, prudence !

Des grappes de **Sureau noir**, *Sahuc* en conflentois ou *Saïc* (sahouc) en normatif.

*D'après Conill, sahuc serait formé du sanscrit bhuka, trou et par le grec sambhuke, flûte, musique. Les anciens excellaient dans l'art de fabriquer des instruments de musique, sortes de flûtes, avec des morceaux de sureau évidés et percés de trous.*

De même, je me souviens qu'en faculté de Sciences, quand nous observions au microscope des coupes de végétaux, c'est entre deux moitiés de tige de sureau que nous coïncions l'organe végétal afin d'en faire, au rasoir, des lames minces.

*Propriétés : "une infusion de fleurs sèches est un des meilleurs sudorifiques connus ; une décoction de fleurs fraîches est un purgatif et à plus forte dose un vomitif..."*

*Des branches de sureau peuvent servir à protéger les plantes du jardin des ravages des chenilles, car ces animaux fuient l'odeur nauséuse des fleurs et des feuilles. Les fleurs servent à frauder le vin ; infusées dans du vin blanc, elles lui communiquent un goût de muscat..."*



Héron garde-bœuf dans la prairie route du col

Cependant, la rencontre d'animaux parfois insolites dans nos contrées est venue égayer ou malheureusement assombrir nos balades dans la vallée :

Tout d'abord, dans les bois de Roquemaure, c'est un **Pic noir** (*Dryocopus martius*) arborant sa calotte rouge qui est venu, innocemment, tambouriner contre le tronc d'un pin, et cela à une dizaine de mètres du rocher sur lequel nous reprenions souffle.

Ensuite, et cela m'a paru surprenant, un **héron garde bœuf** (*Bubulcus ibis*), tout de blanc vêtu avec en prime son bec jaune et ses longues pattes rougeâtres... cheminant dans une prairie au dessous du Monastère de Notre Dame du Col de Jau ! On a plutôt coutume de le rencontrer, parfois juché sur l'échine d'une brebis, dans les près d'Argelès ou de Saint Cyprien et plus encore en Espagne ou au Portugal

Une représentation de l'Opéra baroque "**Didon au grè des flots**" a été l'occasion pour Mijo Cabarrocas de faire la connaissance, sur la place du château, d'une petite chouette toute ronde : une **chevêche** (*Athène noctua*) voir photo !

*De petite taille, d'aspect trapu, à tête plate ; dessus brun foncé et barré de blanc. Son vol est rapide, très onduleux.*

*Chant : coû répété régulièrement. C'est une espèce sédentaire.*

*Avec l'Effraie (la Dame blanche), c'est le plus commun des rapaces nocturnes. Ses grands yeux clairs lui donnent un air grave, et sa façon de hocher la tête quand elle est intriguée prête à sourire.*

Pensez-vous que sa rencontre avec l'objectif de Mijo qui plus est après la dernière de **Didon et Enée** soit purement fortuite ? Permettez-moi d'en douter !

Le fait que cet oiseau nocturne, emblème d'ATHENAS PALLAS déesse de la Science et de la Sagesse mais également symbole d'ATHENES,



La chouette chevêche reine de la nuit

se soit fait surprendre sur la place du château juste après la marée de sanglots suivie d'applaudissements frénétiques saluant tout à la fois la fuite d'ENEE, futur bâtisseur de la ROME antique et le suicide de DIDON, reine de CARTHAGE ne vous interpelle pas ? N'y voyez-vous pas un signe des Dieux de l'Olympe ?

De même, si j'en crois, en cette fin Août, les rassemblements serrés de groupes **d'hirondelles migratrices** (H. de cheminée et de fenêtre) sur les rares câbles aériens existant du côté de la Casa del Juge, del carrer del Puig, del mas Sant Barthomeu mais également sur les façades, exposées au soleil levant, du château et des grandes maisons attenantes, il semblerait que les nichées d'arondes aient été particulièrement prolifiques cet été...

Pareillement, les **geais des chênes** me paraissent toujours aussi nombreux et peu farouches dans les bois de part et d'autre de la route du col aux alentours du camp de la sal... Itou pour les couples de **pigeons ramiers** fréquemment débusqués dans les bois bordant la Castellane...

J'allais oublier cette jolie grenouille jaunâtre, au dos tacheté de noir (**Grenouille rousse, Rana temporaria**) qui nous contemplait apparemment sans crainte, au beau milieu de la forêt du col de Jau persuadée, peut-être, de la protection apportée par son homochromie !

En parlant de couleurs, il m'a été donné de noter la présence de **salamandres** sur la piste menant à Covazet ; particularité commune aux 3 individus observés : ils étaient morts, écrasés ! Au sujet de la sortie, malheureuse, de ces amphibiens, il est intéressant de noter, en cette fin d'été, le débit particulièrement abondant de la **Castellane** et de ses correchs ; pour moi, il s'agit d'une première : apparemment, la rivière n'a pas connu d'étiage !

Et cette rubrique s'achève sur une vision qui n'est pas prête à s'effacer de ma mémoire : celle de l'agonie d'un beau **chevreuil** (Capreolus capreolus) dont une patte postérieure s'était malencontreusement prise dans la maille impitoyable d'une clôture métallique dressée là, au milieu des bois ! les chairs rongées, déchirées jusqu'à l'os témoignaient de la lutte désespérée que ce bel animal avait menée avant de s'offrir à une nuée de mouches et de guêpes. Maudite clôture !

**Note** : quelques éléments descriptifs de la chouette chevêche sont tirés du "Guide des oiseaux d'Europe" de Delachaux et Niestle.



Grenouille rousse dans la forêt du col de Jau



Salamandre



Chevreuil

## Sur les chemins de Mosset : troisième étape.

*En vérité, le chemin importe peu,  
la volonté d'arriver suffit à tout. (Albert Camus)*



### IV Autres chemins appartenant à la commune

Les autres voies affectées à l'usage du public et appartenant à la commune (je rappelle que les voies affectées à l'usage du public sont présumées appartenir à la commune) sont principalement les « chemins ruraux ».

Avant 1959, la voirie communale comprenait d'une part les chemins vicinaux et les chemins ruraux reconnus qui avaient un statut domaine public, d'autre part, les chemins ruraux non reconnus qui avaient un statut domaine privé. En 1959, sont devenues voies communales, les chemins vicinaux « à l'état d'entretien » et les chemins ruraux reconnus dont l'incorporation a été décidée par le conseil municipal. ...

Il faudra donc distinguer les chemins ruraux des chemins privés. Mais beaucoup, voire la plupart sont surtout des chemins...incertains !

#### 1) LES CHEMINS RURAUX

##### a) Définition des chemins ruraux

Source : Article L. 161-1 du code rural : un chemin rural, est un chemin :

- appartenant à la commune,
- affecté à l'usage du public,
- et n'ayant pas fait l'objet d'un classement dans le domaine public (voie communale).

Ne constituent pas des chemins ruraux, les chemins d'exploitation, destinés à assurer la circulation entre différentes parcelles exploitées et présumés appartenir aux propriétaires riverains, ainsi que les voies privées appartenant à des particuliers.

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune qui est constitué de l'ensemble des biens n'appartenant pas au domaine public.

Ils sont donc aliénables (la commune peut les vendre) et prescriptibles, c'est à dire qu'un particulier peut les acquérir par possession trentenaire (la commune ferait mieux de les vendre que de laisser prescrire !).

L'entretien d'un chemin rural est facultatif pour la commune sauf si la commune a commencé à effectuer des travaux sur le chemin ou à l'entretenir (CAA Bordeaux 08/03/1999 Commune d'Alos).

##### b) Identification des chemins ruraux.

Les chemins ruraux ne sont pas tous répertoriés et ne disposent pas en général d'un titre de propriété. La question de la qualification d'un chemin parmi les chemins ruraux relèvera donc de l'appréciation des tribunaux. L'affectation à l'usage du public est essentielle puisque tout chemin affecté à l'usage du public est présumé appartenir à la commune.

L'affectation à l'usage du public est elle même présumée, notamment par l'utilisation du chemin rural comme voie de passage ou par des actes réitérés de surveillance ou de voirie de l'autorité municipale. La destination du chemin peut être définie également par l'inscription sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (Cass. crim., 13 janv. 1993)

Il y a une présomption d'affectation à l'usage du public lorsque le chemin est utilisé comme voie de passage ou lorsque l'autorité municipale justifie avoir accompli de manière réitérée des actes de surveillance ou de voirie. (Cass. 1re civ., 12 oct. 1964, Ceyssat -Courtalon : Bull. civ. 1964, I, n° 442 ; JCP G 1965, II, 13961, note H. Bulté. – Même sens, Cass. 3e civ., 4 juin 1973, Cts de Mimet c/ Vve Balansard : Bull. civ. 1973, III, n° 398) ;

Les tribunaux tiendront compte également de l'inscription du chemin au plan cadastral (Cass. 1re civ., 27 févr. 1961, Polacci c/ Cne Carbuccia : Bull. civ. 1961, I, n° 125) ou de la mention – comme chemin public – dans les actes ou titres officiels ou même privés, ayant un caractère authentique (Cass. civ., 6 juill. 1905 : DP 1905, 1, p. 396).

Le juge a toute liberté dans le choix des indices susceptibles de caractériser la nature juridique d'un chemin. Par exemple, un chemin rural qui a fait l'objet de travaux d'entretien exécutés par la commune et qui est utilisé par le public et sert de moyen d'intercommunication entre deux voies publiques peut être qualifié de chemin rural et bénéficier de la protection possessoire (Cass. 1re civ., 5 janv. 1966).

De même, il a été jugé qu'un chemin qui ne faisait plus l'objet d'entretien et avait été fermé à ses deux extrémités par des barrières mobiles demeurait un chemin rural dès lors qu'il était occasionnellement utilisé par des tiers pour la circulation du

bétail (CE, 30 oct. 1981, n° 23989).

En revanche, n'est pas considéré comme un chemin rural, un chemin qui n'est pas ouvert à la circulation publique et qui sert exclusivement à la communication entre divers héritages ou à leur exploitation (CE, 13 oct. 1989).

### **c) régime juridique des chemins ruraux**

#### **Les droits des riverains d'un chemin rural**

Sources : Article R. 161-12 et R. 161-13 du code rural, Article L. 161-8 du code rural, Article L. 441-2 du code de l'urbanisme, Article L. 161-10 du code rural, Article 640 du code civil

#### **Le droit d'accès**

La qualité de riverain d'une voie publique confère à celui-ci le droit d'accéder à cette voie (CE 19/01/2001 Département du Tarn-et-Garonne).

Ce droit suppose :

- la possibilité d'obtenir le déneigement du chemin desservant la propriété si les possibilités techniques et financières de la commune le permettent ; le refus de déneiger peut également être motivé par l'importance et la nature de la circulation publique (CAA Nancy 27/05/1993 Commune de Bouzonville) ;
- la possibilité d'obtenir un permis de construire dès lors que le chemin rural constitue une desserte suffisante de la construction et sous réserve d'une délivrance éventuellement subordonnée à la cession gratuite d'une bande de terrain nécessaire à l'élargissement du chemin.

Le droit d'accès du public pose la question de la **libre circulation sur les chemins**. L'importance de cette question qui transcende la nature de chaque chemin justifie une étude particulière (à suivre).

#### **Le droit de bornage**

Le riverain d'un chemin rural peut demander le bornage de son terrain. Il appartient au maire de délivrer par arrêté un certificat de bornage à toute personne qui en fait la demande. A défaut de plans ou de bornes, le maire peut, sous réserve d'une délimitation à l'amiable, délivrer le certificat au vu des limites de fait résultant de la situation des lieux ou pouvant être établies par tous moyens de preuve de droit commun.

A défaut de titres, bornes ou documents permettant de connaître les limites exactes d'un chemin rural, il peut en effet être procédé à une délimitation à l'amiable à l'initiative de la partie la plus diligente conformément aux prescriptions de l'article 646 du code civil. Seul le procès-verbal dressé par un géomètre-expert et signé par les parties vaut titre définitif. Sa publication aux hypothèques lui confère une valeur officielle.

#### **Le droit de clôture**

Comme attribut du droit de propriété, le droit de se clôturer est garanti au riverain d'un chemin rural. L'édification d'une clôture suppose en principe une déclaration en mairie, sauf pour les clôtures nécessaires à une activité agricole ou forestière.

Avant toute réalisation d'une clôture ou d'un mur en limite d'un chemin rural, le propriétaire doit avoir demandé un certificat de bornage.

#### **Le droit de préemption**

Lorsque la commune décide de l'aliénation d'un chemin rural, les propriétaires riverains sont mis en demeure d'acquiescer les terrains attenants à leurs propriétés. Ils bénéficient d'un délai d'un mois à compter de l'avertissement pour se prononcer.

#### **Le droit de déversement des eaux**

Les propriétaires peuvent déverser sur les fonds inférieurs les eaux qui découlent naturellement de leur fonds. Par conséquent, si le fonds inférieur est un chemin rural, il devra supporter le déversement des eaux en provenance des fonds plus élevés.

#### **Les obligations des riverains d'un chemin rural**

Sources : - Article R. 161-14 à R. 161-24 du code rural, Article L. 114-8 du code de la voirie routière, Article L. 322-1 et s. du code forestier

### **Supporter l'état d'entretien du chemin**

Les riverains ne peuvent en principe pas exiger de la commune qu'elle entretienne un chemin rural.

Les riverains doivent s'abstenir de toute action susceptible de compromettre la conservation du chemin

Les riverains doivent notamment s'abstenir de : détériorer les talus, labourer le sol, faire circuler sur le chemin rural des catégories de véhicules et de matériels dont l'usage a été interdit par arrêté du maire, de creuser une cave sous le chemin, d'y amener par des véhicules, en provenance des champs riverains, des amas de terre, d'abandonner sur la chaussée des produits tombés de chargements mal assurés, tels que fumiers, graviers etc

### **Servitude d'écoulement des eaux**

Les riverains situés en contrebas des chemins ruraux sont assujettis à recevoir les eaux qui découlent naturellement de ces chemins. Ils ne peuvent également pas effectuer des travaux de nature à empêcher le libre écoulement des eaux qu'ils sont tenus de recevoir.

Les riverains ont l'obligation d'entretenir les fossés et canaux qu'ils ont fait ouvrir afin d'éviter que les eaux ne nuisent à la viabilité du chemin.

Ils ne peuvent pas rejeter des eaux insalubres ou susceptibles d'entraîner des dégradations.

### **Obligations relatives à la végétation**

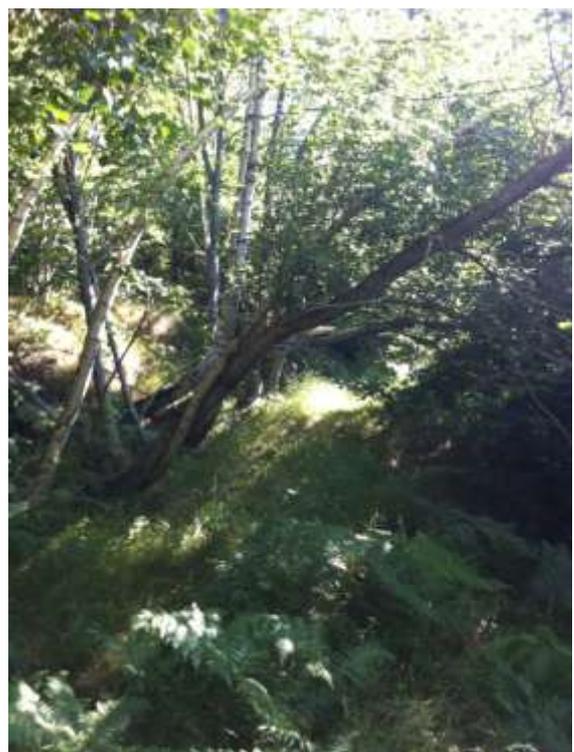
Interdiction est faite aux riverains de :

- planter des arbres ou des haies sur l'emprise des chemins ruraux ;
- mutiler des arbres plantés et dégrader les plantations.

Ils sont par ailleurs contraints de couper les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux et d'avoir des haies à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Ils peuvent être assujettis à une servitude de débroussaillage.

**Maintenant que vous savez à peu près à quoi vous attendre si vous êtes usager ou riverain d'un chemin rural, nous allons essayer d'identifier un certain nombre de chemins ruraux de MOSSET...lors de la prochaine édition**



Chemin de Serradera

## Au revoir les Amis !!



A l'heure où cet article aura paru, deux Mossetans d'adoption, mais Néerlandais d'origine, aussi discrets que chaleureux, auront quitté le village pour rentrer au pays, retrouver leur « mère patrie ». Lors de leur installation à « Caraout », Claude SOLER les avait rencontrés, dans le cadre du JdM, pour alimenter la rubrique « Du côté des Forasters ».

Pour ma part, je ne tenais pas à laisser partir Herman KRAAMER et Joost Van GHERT TUPKER -car c'est d'eux qu'il s'agit- sans avoir auparavant recueilli leurs impressions sur les années passées en pays catalan. Discussion à bâtons rompus avec ces charmants voisins que j'ai eu le bonheur de côtoyer et d'apprécier pendant onze ans !

Jacqueline VION : **Outre meubles et valises, qu'emporteras-tu de Mosset ?**

**Joost :** *« de très beaux souvenirs mais des regrets aussi... Le plus difficile pour Herman sera d'abandonner cette grande propriété qu'une Mossetane avait surnommé le jardin sauvage cultivé. C'était vraiment notre coin de paradis ! Pour ma part, mon meilleur souvenir restera mon expérience à Opéra Mosset où j'ai rencontré des gens si sympathiques avec lesquels j'ai compris le sens du mot convivialité. C'était pour moi comme une grande famille très chaleureuse, on était vraiment les pionniers de cette formidable aventure que celle du ' Barbier'. Quelle expérience ! »*

J.V. : **Après seize années passées ans les P.O., qu'avez-vous le plus apprécié ?**

**Herman et Joost :** *« le climat dans son ensemble, les hivers cléments sauf ceux trop enneigés qui rendaient nos déplacements bien difficiles parfois... Et ce paysage de montagne, si pittoresque, un décor incomparable avec ' notre plat pays '. Et puis, ce qu'on a découvert, c'est la facilité avec laquelle les Français trouvent toujours l'occasion festive pour déboucher une bouteille de Champagne ! »*

J.V. : **Tu m'as parlé avec tant de passion du « jardin sauvage cultivé », comment l'as-tu maîtrisé ?**

**Herman :** *« cet endroit est chargé de 'vibrations positives'. C'est la force de la Nature qui m'a apporté l'énergie nécessaire ; je suis en osmose avec ce grand jardin que j'ai protégé de mon mieux, faisant réapparaître les espèces végétales presque en voie de disparition. Comme je suis médecin, j'ai des compétences en pharmacologie et en homéopathie : je connais les effets bénéfiques et néfastes des plantes. J'ai essayé de préserver une flore devenue rare, j'en tire toujours un enseignement. Cette propriété a été un coup de cœur pour moi et j'ai tenté de recréer une zone humide pour les batraciens et les plantes aquatiques. C'est vraiment une autre facette du jardin paradisiaque. »*

Si Dame Nature a guidé les pas de Herman sur toute l'étendue de « son domaine vert », Clio, muse des écrivains, a dirigé la main de Joost, manifestement plus écrivain qu'herboriste !

**J.V. : Alors Joost ? A propos, où en es-tu de tes essais littéraires ?**

**Joost :** « *j'ai déjà fait paraître un premier ouvrage, assez personnel, qui raconte la saga de ma famille, ma vie au Pays-Bas, puis sous d'autres latitudes. Je viens d'en terminer un deuxième qui, sous forme de journal, raconte toute ma vie et celle de Herman dans les Pyrénées-orientales : les emménagements à Jujols et à Mosset, toutes nos péripéties, sans oublier les connaissances et les amis que nous nous sommes faits au fil de nos années passées dans la région. Un livre témoignage en sorte, afin de se souvenir d'ici* ».

**J.V. : Pourquoi avoir pris la décision de partir ? Est-ce par nostalgie ?**

**Herman :** « *mon état de santé qui s'aggrave ne me permet plus de travailler dans un si grand jardin, comme je le souhaiterais. De plus, Joost et moi-même avons des problèmes cardiaques. L'isolement ici, l'éloignement des structures médicales risquent d'accroître encore plus nos difficultés. Aussi, nous rentrons aux Pays-Bas, en milieu urbain, pour être proches des services médicaux et hospitaliers.* »

« Alea jacta est » avait lancé Jules César au moment de franchir le Rubicon. Pour Herman **Kraamer** et Joost **Van Ghert Tupker**, les dés sont désormais jetés.

Et pour conclure rappelons-nous ce qu'écrivait Joachim DU BELLAY (1522-1560) dans son Recueil,

### Les Regrets,

Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage,  
Ou comme *cestuy-là* qui conquit la toison,  
**Et puis est retourné, plein d'usages et raison,**  
Vivre entre ses parents le reste de son âge !

Quand reverrai-je, hélas, de mon petit village  
Fumer la cheminée et en quelle saison  
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison  
**Qui m'est une province et beaucoup d'avantage ?**

**Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux**  
Que des palais romains le front audacieux,  
**Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine,**

Plus mon Loir gaulois que le Tibre latin,  
Plus mon petit Liré(\*) que le mont Palatin  
**Et plus que l'air marin la douceur angevine.**

Que de véracité et de sagesse se dégagent de ce poème ! Tant il est vrai que le pays natal se rappelle toujours à notre bon souvenir. Même si les horizons lointains nous ont attiré, un jour ou l'autre, à vivre un autre exotisme, nous en revenons toujours à nos racines.

(\*) **Liré**, lieu de naissance de J. Du Bellay, non loin d'Angers.

Les mots en italique sont du français de l'époque.

Jacqueline VION,  
avec l'aimable autorisation des personnes concernées.

# Chronique du talc 9.

ou  
Extraits DU COURRIER DU BARON DE CHEFDEBIEN

par Fernand VION

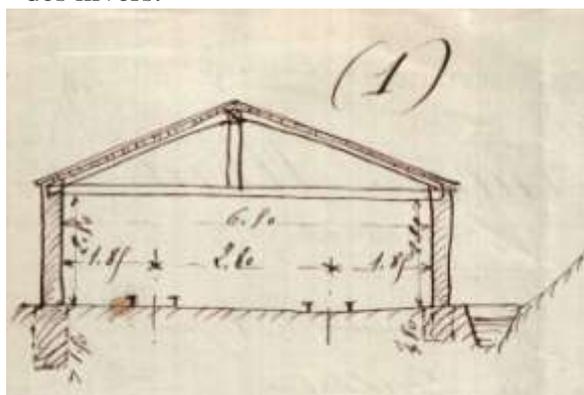
M. le Baron De Chefdebien cherche à vendre le domaine de **Cobazet** pour pouvoir se consacrer à d'autres affaires tout en y conservant des intérêts sous forme d'actions libérées. On réfléchit à **la construction à Covaset d'une gare** pour abriter une cinquantaine de wagonnets en hiver. La construction de la voie n'est pas aisée, surtout par temps de pluie comme en ce moment.

**09/06/1886** – François Sabater, le responsable du domaine de Covaset, dit que le garde Carbonne étant très occupé, il a fait lui-même l'inventaire des bêtes en estive, peu nombreuses, 334 enregistrées au 8 juin, toutes portant « la marque ». Il fait un temps affreux. Il a visité le talc et les pyrites avec M. Méra qui encourage Bertrand à faire 400 à 500m de voie par jour. Il demande au Baron l'autorisation d'augmenter Bertrand de 3 F par jour pour qu'il puisse payer quelques « dettes criardes (200F) » qu'il a à Mosset, avec promesse de faire tout ce qu'il peut pour que les wagons arrivent à **Astardé** avant la St Jean. « *Nous manquerons de paille, nous devons enfermer les taureaux dans le bassin [il s'agit du creux circulaire, enceint d'un mur, ayant servi de réservoir d'eau et encore visible derrière la ferme de Covaset] et faire coucher les vaches dans un bercail en bois, comme on fait dans l'Aveyron et le Cantal pour les brebis. Il y a défense, à l'année après d'aucune bête s'y approcher [sic] toutes ces terres seront fauchées et donneront beaucoup de foin...* »  
A propos des ouvriers de la voie : « *le chemin de fer si l'entrepreneur veut bien le faire sera fini vers le 20 courant, comme la fête de Mosset se trouve le 24 ils désireraient être soldés.* »

**09/06/1886** – Simon Salètes dit que Méra est redescendu hier de la montagne, ne pouvant rien faire à cause de la pluie. Voulant remonter aujourd'hui, le mauvais temps l'en a empêché. « *Nous partirons ensemble demain si le temps est au beau. Je tiendrais beaucoup à savoir le plus tôt*

*possible ce que nous révéleront les sondages tant à la carrière de talc qu'à la recherche des pyrites et tâcher enfin de sortir d'une marche si onéreuse en dépenses de toutes sortes sans aucune rentrée.* » Il assure le Baron de vouloir le seconder efficacement en l'allégeant du travail qui le fatigue. « *Je vous renouvelle ici que tout mon dévouement ne vous sera jamais ménagé tant que j'aurais l'honneur de vous servir ainsi que je l'ai fait avec MM. Bassères et Jacomy.* »

**10/06/1886** – Salètes et Sabater ont remis hier à Prades les lettres pour Méra relatives à la construction de la gare de **Courbazet**. En joignant un croquis de cette gare [hangar construit à cheval sur 2 voies et servant à garer une cinquantaine de wagons hors saison], l'ingénieur propose « *de ne rien entreprendre avant d'avoir examiné les propositions de Carbonne, dont les conseils de montagnard ne sont je crois pas à dédaigner* ». Carbonne insiste sur l'intérêt de construire en pierre et non en bois qui ne résisterait pas à l'humidité des hivers.



Projet de la gare  
Aujourd'hui le reste des 2 murs est encore visible sur 30m

Méra n'est pas satisfait du travail de Bertrand lié aussi aux intempéries du moment « ...il faudra tout reprendre... beaucoup de traverses ne sont pas bourrées, des dévers sont mal établis, des courbes dans le sens longitudinal, etc. Je ne veux pas l'effrayer avant la fin et ne tiens pas à le retarder en le faisant revenir tous les jours sur ses pas. Je fais confectionner à Prades un outil de vérification de la voie et un chasse-pierre pour les wagons extrêmes. Les wagonnets finissent par arriver à Courbazet, et j'espère un excellent résultat une fois tout revu et la voie correctement construite. »

**12/06/1886** – Salètes fait le point sur les consommations à ce jour pour la fabrication de la sulfostéatite : 358 balles de 100kg de talc et 4700kg de sulfate de cuivre. Il reste en magasin 130 balles de 50kg de sulfostéatite.

Il était hier à la montagne pour assister aux travaux de sondage, mais rien n'a été fait. Il lui semble que Méra soit surmené et se demande ce qu'il peut bien faire sur les wagons qui ont déjà été réparés à Prades. « *Les déraillements se succèdent comme au premier jour* ». Il suggère au Baron de venir lui-même se rendre compte de la situation et au besoin intervenir pour corriger ce qui ne va pas.

**12/06/1886** – Méra, de son côté, fait son rapport sur le déraillement inacceptable des wagons : « *J'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir revu, retouché, démonté et remonté les véhicules de manière à les rendre irréprochables, j'ai pu me convaincre d'une manière certaine que la voie, surtout après ces pluies, ne peut rester dans l'état où elle se trouve* ». Il déplore que l'écartement, la solidité et le défaut de rectitude des voies ainsi que les affreux dévers de Bertrand [la voie penche] sont la cause des problèmes. « *Cela ne serait encore rien, mais le cas le plus grave (voir croquis) et qui occasionne des déraillements est le suivant : si A est le rail de droite et B le rail de*

*gauche il arrive à ce moment qu'ils se profilent comme le croquis jusqu'à 3cm de différence brusque,*



*3 roues seulement portent sur les rails et le moindre mouvement de direction fait alors dérailler.* » En conséquence, l'ingénieur dit qu'il fera cesser la pose à Bertrand lundi matin. On en est au nouveau chemin après la **fontaine de la Barbera** et il lui fait tout reprendre « *depuis le commencement* ».

**23/06/1886** – Probablement à la demande du Baron, Sabater lui explique : « *pour se rendre de Formiguères au (Caillau) [sic] une voiture en passant par Querigut, Roquefort, et la forêt de la (passull) peut arriver à trois kilomètres du (Caillau). en suivant cette route la distance est de 35 kilomètres, plus 3 kilomètres encore à cheval. En suivant le sentier qui passe au bas de (madres) col de (roquefort), et la (pasoull) praticable à cheval, la distance pour se rendre au (Caillau) est de 22 kilomètres. Autre sentier qui passe par la coume de (punteils) la roquette praticable pour les piétons, pour se rendre au Caillau est de 17 kilomètres; mais très mauvais.* »

Enfin, il annonce les dépenses pour le mois de juin qui seront « *entre 3500 et 4000 plus environ 200 Francs pour les dettes criardes de Bertrand et quelques fournitures. Le 22 juin y avait 428 vaches enregistrées. M. Méra est content, Bertrand s'occupe de rectifié [sic] la voie. Il faudra pour couvrir la gare de Courbazet beaucoup de bois, poutres et planches choisies dans la forêt, Monsieur Méra en a dressé le plan, une grande partie des arbres sont abattus.* »

A suivre.



# I si cantéssim ?

Jean MAYDAT

Un grapat de cants catalans

De si on cantava ?

Une poignée de chants catalans



Illustration : Pilarín Bayés

✱ **La jeune fille du Roussillon** : Ah qu'elles sont jolies les filles de notre beau Pays Catalan... et vaillantes avec cela. J'en veux pour preuve la jeune fille de la plaine que nous présente cette belle chanson traditionnelle. On l'admire pour tout ce qu'elle sait entreprendre : cuisiner, pétrir le pain, faire la lessive, ranger avec soin le linge... Mais on l'entend tellement soupirer sur son amour peut-être perdu, celui d'un jeune homme blond avec lequel elle est fiancée. Son idylle durera-t-elle ? La question reste hélas sans réponse car la fin de la chanson ne nous la révèle pas.



## La minyoneta del Rosselló



*Modéré Couplet*

1. U - na can - ço - ne - ta, vos vull can - tar jo, d'u - na mi - nyo -

*Refrain*

ne - ta queés del Ros - sel - lò. Ai, a - mor pri - me - ra, te'n por -

tes la flor, te'n por - tes la pal - ma de tot Ros - sel - lò.

### Estrofes

1. Una cançoneta, vos vull cantar jo, d'una minyoneta que és del Rosselló.

### Tornada

Ai, amor primera, te'n portes la flor, te'n portes la palma de tot Rosselló.

2. Ella cuina i pasta, fa bugada i tot, i ella la'n rentava en un riu molt gros.

Ai, amor primera...

3. Ella l'esclaría en un d'espaiós, ella l'estenia en un jardí de flors.

Ai, amor primera...

4. I ella la'n plegava en una capça d'or, cada plec que feia, un sospir o dos.

Ai, amor primera...

5. -« Què sospires, filla ? Què sospires, tu ? » -« Bé ho sabeu prou, mare ; bé ho sabeu prou vós ! »

Ai, amor primera...

6. -« Que n'era promesa amb un xicot ros, que n'era promesa amb un xicot ros ».

Ai, amor primera...



### en français... Couplets

1. Une chansonnette, Je veux vous chanter, D'une jeune fille Qui est du Roussillon.

### Refrain

Hélas, premier amour Tu portes la fleur Tu remportes la palme De tout le Roussillon.

2. Elle cuisine et pétrit, Fait la lessive et tout, Et elle la lave Dans une très grande rivière.

Hélas, premier amour

3. Elle la rince Dans un grand espace, Elle l'étend Dans un jardin de fleurs.

Hélas, premier amour...

4. Et elle plie le linge Dans un coussinet d'or, À chaque pli qu'elle fait, Elle pousse un ou deux soupirs.

Hélas, premier amour...

5. -« Que soupires-tu, fille ? Que soupires-tu ? » -« Bien vous le savez assez, mère ; Bien vous le savez assez, vous ! »

Hélas, premier amour

6. -« Que je suis fiancée À un garçon blond, Que je suis fiancée À un garçon blond ».

Hélas, premier amour...



**Références** : - Livret et CD *Cançons populars catalanes* - Groupe L' Agram (*Terra Nostra* N°1/9/31/41 – Prades Réédition 2003) - 30 *Cançons populars catalanes*. Site : [http://ca.wikisource.org/wiki/30 can%C3%A7ons populars catalanes](http://ca.wikisource.org/wiki/30_can%C3%A7ons_populars_catalanes)



# Histo-Généalogie



## Le curé, le maire, l'instituteur et l'institutrice Les luttes intestines de 1866 à 1870

Vers 1866 Mosset ne connaissait pas l'actuel Opéra de fin juillet mais les événements de cette époque sont dignes des meilleures tragédies-comédies qui illustrent les luttes entre les pouvoirs en place au milieu du XIXe siècle.

Les rumeurs ont dû faire gloser sur la place publique, même si, très peu, voire aucun des Mossetayres d'alors n'en connaissait tous les tenants et aboutissants. La consultation des archives permet d'en reconstituer une version précise, sachant que c'est, avant tout, celle du curé desservant. Le sacrement de la confession lui donnait une crédibilité inégalable. La défense acharnée de la bonne conduite de ses paroissiens, ses goûts pour l'écriture, son souci d'informer les plus hautes autorités départementales l'ont conduit à une production épistolaire importante. Elle nous permet de reconstituer le déroulement de quelques affaires.

Interviennent les personnages pivots des institutions locales de la fin du second Empire : le curé, le maire, l'instituteur et l'aubergiste. Le premier est **Antoine Trilles**, le second **Gaspard Palol**, le troisième **Jean Montal** et enfin le quatrième **Marie Parent**, la femme de l'aubergiste **Sébastien Abadie**. La dernière entrée en scène sera celle d'**Adèle Cantié**, institutrice.

### Le curé Antoine Trilles (1823-1892)

Né le 4 décembre 1823 à La Llagonne et ordonné en 1848, **Antoine Trilles** est issu d'une famille profondément chrétienne : son frère **Bonaventure** (1813-1886) a été curé de Saint Mathieu à Perpignan et son neveu **Gilles** desservant à Lesquerde.

Il est successivement curé à Bages, à Caudiès puis à Mosset où il arrive en mars 1866. Sa mutation dans un village de plus de 1200 paroissiens est une promotion. " *Il avait été jadis professeur au petit séminaire de Prades où il se plaisait à collaborer à la rédaction de la petite revue "A la Courdille" où certains de ses articles furent justement remarqués.*"

A Mosset, " *il se montra sévère pour la tenue des fidèles à l'église, exigeant le silence le plus absolu et un extérieur convenable. Les simples blouses étaient impitoyablement bannies et il fallait assister aux offices en veste très propre. Ses discours empreints d'un zèle tout apostolique dépassaient peut-être la mesure dans l'expression et parfois il blessa sans le vouloir quelques-uns de ses paroissiens,*" explique, en termes mesurés, **Benjamin Vernet** (1863-1935), un de ses successeurs de 1917 à 1935<sup>1</sup>.

### Le maire Gaspard Palol (1815-1900)

Né le 4 janvier 1815 à Prades, **Gaspard Palol** est le fils de **Narcisse Palol** négociant et de **Thérèse Bès**, ancienne famille aisée de Prades. Il est à Mosset en 1838 à la suite de son mariage avec **Marie Biscaye**, fille de **Joseph Biscaye**, meunier à farine, propriétaire du moulin du ravin de *las Fabres*. Les **Biscaye** sont originaires de Couiza dans l'Aude.

**Gaspard Palol** habite la maison du 2 *Carretera de Prada* achetée en 1845 aux héritiers d'**Isidore Pompidor**.

**Gaspard Palol** se manifeste pour la première fois dans la vie publique locale aux élections municipales des 30 et 31 juillet 1848. Il n'a que 33 ans et il marquera la vie municipale de la seconde partie du XIXe siècle. Il est souvent membre du conseil, parfois arrivant en tête des suffrages, comme en 1860 et en 1865. En 1860, il est nommé adjoint et **Isidore Ruffiandis** (1822-1884) est nommé maire, comme l'écrit le sous-préfet : " *Les élections municipales, qui ont eu lieu... ont donné une majorité éclatante à un nommé Palol Gaspar, qui est sorti le premier du*

scrutin et qui est demandé par toute la commune comme adjoint.

Ce choix est d'autant plus important que je ne vous dissimulerai pas que **M. Ruffiandis**, maire actuel, et **M. Palol Gaspard** sont les deux hommes les plus intelligents de la commune de Mosset et que, les associer ensemble, est prévenir, pour longtemps, les dissidences locales qui ont affligé la commune de Mosset pendant plusieurs années. D'ailleurs **M. Palol** mérite, sous tous les rapports la bienveillance et le choix de l'Administration."

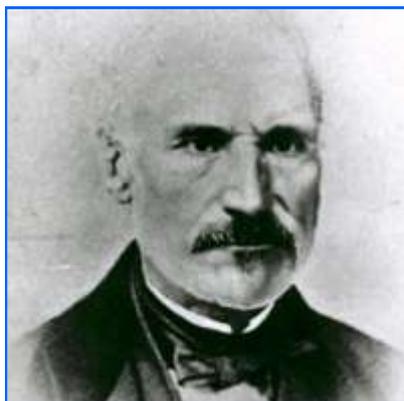
En 1855 cependant, il s'était fait remarquer par la sous-préfecture. Son nom figurait sur la "liste des individus, non condamnés politiques, qui doivent être particulièrement surveillés à raison de la part qu'ils pourraient prendre à un mouvement insurrectionnel dans un moment donné."

Son opposition devait être très singulière : le 21 novembre 1852, avec un taux de participation<sup>2</sup> de 94%, la totalité des 336 électeurs de Mosset qui ont voté, se sont prononcés en faveur de l'Empire.

Suspecté en 1855, **Gaspard Palol** est en 1860 partisan déclaré du régime et le poulain du Sous-préfet. En 1865, une pétition des opposants à sa personne, comportant 67 signatures en faveur du Docteur **Sébastien Bazinet**, n'a aucun effet alors que 98% des suffrages se sont portés sur le médecin et 82% sur lui.

**Palol**, qui a bien identifié ses "ennemis," les présente au Préfet dans une lettre du 4 septembre 1865 :

1 - **Monsieur Sébastien Bazinet** (1810-1882), maire en 1848, dût être révoqué à l'avènement de l'Empire puisqu'il s'opposa ouvertement à cette institution qui est la grandeur de la France. Nous avons au moins toujours vécu en bonne intelligence. Aux élections municipales **Louis Lavila** et **Isidore Ruffiandis**, maire révoqué [lui aussi], lui firent promettre d'accepter l'écharpe que lui ferait obtenir **Monsieur Jacomy**. Ils lui feront entendre que ce serait un moyen infallible d'obtenir au moins une demie-bourse pour son fils [Léon Bazinet (1855-1925)] qui, cette année, entre au collège de Perpignan. Comme l'intérêt est la passion dominante de **Monsieur Bazinet**, il ne résiste à une pareille perspective et, à partir de



Sébastien Bazinet (1810-1882)

ce moment, il est devenu leur docile créature !

Voici une preuve de désintéressement de **Monsieur Bazinet** et qui promet pour l'avenir. A l'époque de la transaction avec **Monsieur Jacomy**, le maire et le Conseil devaient consacrer à cette opération [délimitation du territoire forestier communal] plusieurs journées qui ont été toutes gratuites. **Monsieur Bazinet** accompagna pendant six jours **Monsieur Billes** qui délimitait la lisière de la forêt et a réclamé 90 francs qui devaient lui être payés.

D'un autre côté je dois vous informer que nous avons deux médecins : **Monsieur Bazinet** et **Monsieur Cantié**. Ce dernier a refusé de signer la pétition ce qui prouve que la nomination de **Monsieur Bazinet** ne peut que diviser la commune.

2 - **Lavila Louis** (1826), beau-frère de **Monsieur Bazinet** et employé de **Monsieur Jacomy**, trouve dans cette circonstance l'occasion de faire nommer une créature qui professe la même opinion politique, que lui-même peut lui rendre au besoin, et, en même temps, il se fait valoir auprès de son patron qui par le moyen de **Monsieur Bazinet** obtiendra toujours des concessions au détriment de la commune.

3 - **Ruffiandis Isidore** (1821-1884), qui, de son propre aveu, n'est pas impérialiste a toujours combattu les candidats de l'administration tant qu'il a été maire. On en a eu raison : il a été révoqué en mai 1864. C'est alors que j'ai pris la direction des affaires de la commune profondément bouleversée par les récentes luttes électorales. **Ruffiandis** ne peut pas me pardonner l'apaisement des esprits. Il voudrait la tempête et nous avons le calme le plus parfait malgré toutes les insinuations malveillantes."

Toutes ces personnes seraient manipulées par **Rémy Jacomy** (1818-1889) celui qui a acheté en 1861 les forêts des descendants du marquis d'**Aguliar**.

Léon Bazinet  
devenu colonel



C'est avec lui que le maire, **Isidore Ruffiandis**, a signé la transaction.

*" Jacomy a toujours été dans un camp ennemi à l'Administration et je n'ai jamais consenti à l'y suivre dans les luttes électorales.*

*Il est redevable à la commune d'une somme de 16.700 francs. Des mesures de sûreté pour cette somme ont été prises par l'Administration et il a toujours cru que ce n'avait été fait qu'à mon instigation, ce qui est faux puisque j'ai appris le fait après coup ; il s'oppose à ma nomination pour retarder le paiement de ce qu'il doit."*

Mais, en 1866, ceux qu'il désigne comme ses "ennemis" ne sont pas les plus puissants et les plus efficaces. Le danger est plus fort du côté du curé **Antoine Trilles** et de l'instituteur **Jean Montal**. Ils vont le pousser à la démission.

### **Crise de moralité en 1866**

Dans un premier temps instituteur et curé sont alliés contre le maire et c'est **Montal** qui a déclenché les hostilités. En effet, le 3 décembre 1866, **Trilles** écrit au préfet : *"La confiance que vous m'avez inspirée lorsque j'ai eu l'honneur de vous présenter mes très humbles hommages, me porte à vous prier de prendre en considération l'enquête demandée par M. Montal, instituteur de Mosset, contre M. Palol, maire de la même commune."*

**Trilles** poursuit par l'analyse de l'état moral du village : *" Non ce n'est pas l'instituteur seulement, mais le sens moral public indigné du drame hideux qui se joue depuis si longtemps dans certaines maisons et jusque dans la rue, que vous demande la dite enquête.*

*L'état actuel des choses est la ruine complète de toute morale dans Mosset. De grâce, Monsieur le Préfet, n'oubliez pas la mauvaise réputation de cette population importante. Veuillez donner une réflexion à son passé si lamentable et vous verrez poindre un avenir plus triste encore.*

*Pauvre jeune génération, trouvez-vous Monsieur le Préfet, que des enfants de 11 à 13 ans, puissent inscrire, sur les pierres des maisons, le nom affreux de ces scandales que les chrétiens devraient ignorer. "*

Et, sûr de lui, il menace : *"M. le préfet, la même confiance que vous m'avez inspirée, me fait ajouter que si ladite enquête n'était pas écoutée à Perpignan, elle serait demandée en haut lieu et je peux vous garantir, elle serait autrement accusatrice<sup>3</sup>."*

### **Démission du maire**

Et le mois suivant **Gaspard Palol** donnait sa dé-

mission. Que lui est-il reproché ?

**Trilles**, qui connaissait tous les détails les plus intimes de la vie de ses paroissiennes, nous le révèle, incidemment, lorsqu'il écrit, deux ans plus tard dans une lettre du 5 décembre 1867 : *"La femme Abadie, maître du café, n'avait-elle pas avoué, à son adultère amant, qu'en l'absence de son mari..."* ce qui signifie en clair : **Marie Parent (1830-1897)**, femme de **Sébastien Abadie (1823-1870)** cafetier, n'avait-elle pas avoué, à son adultère amant **Palol**, qu'en l'absence de son mari...

Ce qui est indiscutable, est que **Palol** est veuf depuis 1861 et qu'il a 5 enfants dont une fille d' **Emma Cadas**.

Sans autre élément, il est très probable que **Palol** a été la victime de la calomnie. En 1875, le sous-préfet l'affirmera : *" Monsieur Palol a été maire de Mosset du 26 septembre 1865 au 29 janvier 1867. Un incident regrettable sans doute, mais qui n'entachait en rien son honorabilité (il s'agissait de prétendues relations coupables dans une famille), lui fit donner, à cette époque, sa démission."*

### **L'instituteur, nouvelle cible**

Le cas **Palol** étant réglé, **Trilles** se préoccupe de l'instituteur : même enjeu, même faute et même punition.

Il écrit à l'Inspecteur primaire, qu'avec son administration et le maire de la commune, ils sont tous d'accord pour proclamer *"que Monsieur Montal, l'ogre des gourmets, fréquentait trop le café. Car le maître du café, mis en suspicion sur l'immoralité de l'instituteur par rapport à sa femme, a failli troubler de nouveau son ménage, en faveur duquel l'administration civile a forcé notre ex dernier maire [Palol Gaspard] à donner sa démission.*

*Or ce ménage est toujours dans le danger imminent d'être troublé, vu que le Sieur Montal, qui a su en imposer une fois par de hauts cris au maître du café, redouble d'audaces, de visites et de gentillesse même envers la femme du cafetier."*

En effet, *" le Sieur Montal avait violé sa chambre et sa couche en se jetant sur elle en disant : Voici enfin ma proie ! "*

### **L'instituteur Jean Montal (1832)**

Né à Ille sur-Têt, élève de l'école normale, breveté en 1851, **Jean Montal** arrive à Mosset en 1863. Instituteur à Joch en 1852, il y épouse **Thérèse Gensane (1823)**. Nommé à **Nyer** l'inspecteur le note positivement comme : *" un bon instituteur . Il peut diriger une école plus importante et il demande son changement. M. le maire et M. le curé*

de Nyer le verraient, avec satisfaction, en charge de l'école communale."

Il passe successivement à Ria et Palalda puis rejoint, à 30 ans, l'école publique de **Mosset**. Il y trouvera 2 collègues : un certain **Catala** à l'école privée et **Adèle Cantié** lors de la création de l'école libre des filles en 1865. Son traitement, en 1865, est de 700 francs.

Le rapport de l'instruction publique indique que Mosset, avec ses 1214 habitants, a une école laïque de garçons qui reçoit 22 élèves âgés de moins de 7 ans, 4 élèves âgés de plus de 13 ans, 31 élèves "payants", 12 "gratuits" soit au total 43 élèves. On y remarque une élève fille de plus de 13 ans n'ayant jamais fréquenté l'école et 16 élèves filles exercées aux travaux de l'aiguille. L'instituteur, **Montal Jean**, dirige bien son école " ...mais dont le zèle n'a pas toujours été soutenu. Il a organisé un groupe qui forme les éléments d'une classe d'adultes."

Après Mosset, **Montal** est muté à Fuilla où il terminera sa carrière en 1890, à l'âge de 58 ans après 36 ans de service. Pour un traitement moyen de 1376 francs il percevra une pension de 917 francs (66%).

### Les secrets du confessionnal

Dans sa lettre du 5 août 1867, le curé s'adresse à l'inspecteur d'académie : "*C'est un de mes premiers devoirs de conscience de réclamer auprès de vous, en ma qualité de curé desservant de Mosset et comme particulier, contre les scandales de notre instituteur communal, le Sieur **Montal**. C'était déjà beaucoup trop de sa part d'avoir mis la discorde entre la femme de Monsieur le maire, le Docteur **Sébastien Bazinet** et ses deux demoiselles [Marie Louise et Léontine] par de fréquentes visites intempestives, sinon suspectes, dans la maison de ce magistrat très souvent [comme médecin] absent.*

*La malheureuse mère qui, elle-même, avait eu à subir plusieurs fois les impertinences peu chastes de cet instituteur, allant céder à une résolution extrême, je me décidais à en prévenir Monsieur le maire. Celui-ci, bien loin de se formaliser de ma démarche, m'en remercia, m'assurant qu'il n'entendait pas que ses filles manquassent au respect dû et aux remontrances de leur mère. Qu'au reste, il était lui-même en ob-*

*servation et que des visites inconvenantes de l'instituteur devaient cesser.*

*Donc, du consentement de Monsieur le maire, le Docteur **Bazinet**, sa femme mit à la porte le Sieur **Montal**.*

Le Docteur **Bazinet** avait épousé **Thérèse Lavila** en 1839 après l'enlèvement et la séquestration du jeune médecin par les **Corcinos**, les **Mayens** et les **Matheu** qui voulaient le marier à **Clotilde Matheu**<sup>4</sup>.

*"J'abandonne, Monsieur l'inspecteur, à votre appréciation les suites de ce fait et la continuation de certaines relations de l'inculpé avec l'une des deux demoiselles en question.*

*Voilà ce que cette intéressante et infortunée femme, revenue à des sentiments religieux et réconciliée avec son mari, a avoué à moi-même et est disposée à soutenir devant n'importe quelle autorité compétente. Une chose si grave serait encore plus ou moins confirmée par trois pères de famille de Mosset, propriétaires des plus notables. Permettez-moi, Monsieur l'Inspecteur, de passer outre les propos indécents que des propriétaires respectables de Mosset attribuent au Sieur **Montal** ainsi que ses légèretés, si on peut appeler de ce nom certaines licences qu'il s'est données à l'égard de plusieurs personnes de sexe qu'on nomme et qui se nomment.*

*En ma qualité de prêtre, de curé et d'oncle, j'éprouve une honte insurmontable à confier au papier, qui en rougirait, les paroles séductrices qu'il a adressées à une de mes nièces, âgée de 24 ans, dans mon presbytère, pendant que je faisais une longue maladie.*

*Que n'aurais-je pas non plus à vous dire de ses procédés perfides envers deux respectables ecclésiastiques qui me remplaçaient dans la paroisse de Mosset ?*

*Peu de temps après mon installation, vous avez eu la bonté, Monsieur l'Inspecteur, de me prévenir que l'instituteur communal de Mosset payait plus en parole et en apparence qu'au travail. Comme vous, j'avais espéré le ramener à force de patience, de bontés et*

*de conseils. Mais tout a été inutile.*

*Sa classe est à peu près nulle. Monsieur le maire actuel, qui a pu l'examiner tous les ans m'a dit de lui, ce que bien des personnes sont venues me dire : qu'il est un fainéant !*

*J'ai appris que si la plupart des 16 pères de famille, pétitionnaires plaignants, ont remis leurs*



Confessionnal de l'église de Mosset

enfants à son école, c'est parce qu'ils souffriraient de les voir courir dans les rues et les champs. C'est parce qu'ils n'avaient reçu aucune réponse à leur pétition et que plusieurs ont subi des influences amies du Sieur **Montal**. J'en doute d'autant moins qu'on m'a demandé plusieurs fois, si j'étais sociétaire pour appeler un ou deux instituteurs privés, soit laïques, soit religieux, car j'ai un neveu à leur confier. J'ai répondu que j'étais trop dévoué à l'Administration pour ne pas attendre quelques temps, mais qu'après ce délai, on pourrait me compter au nombre des sociétaires, vu qu'il y a urgence à retirer des enfants dont l'instituteur est réputé fainéant, gourmand, violateur, effronté des vendredis et surtout immoral<sup>5</sup>. "

### Riposte de Jean Montal

Alors que le curé écrit à l'inspecteur, l'instituteur écrit à l'évêque le 13 décembre.

" Monseigneur,

J'ai la confiance que votre Grandeur n'a pas complètement oublié la cordiale et respectueuse réception dont vous avez été l'objet [Visite de l'évêque], il y a environ un an à Mosset. Chacun, et particulièrement la jeunesse, rivalisant de zèle pour prouver à votre Grandeur la joie que ressentait la population de voir un prélat dont elle avait été privée depuis si longtemps. La fête fut complète car on compta ni un mécontent ni un en-vieux.

Aujourd'hui tout est changé. Toutes ces larges poitrines que vous avez daigné remarquer lorsqu'elles exprimaient, à leur manière, l'enthousiasme excité par votre présence, toutes ces larges poitrines se sont refermées. Pendant les cérémonies religieuses, on n'entend plus que le chant de leurs petits enfants.

Monseigneur, en vous signalant un pareil état des choses, je n'ai d'autre but que de me défendre contre une horrible calomnie.

Je suis à Mosset depuis 4 ans. Pendant le séjour de Monsieur **Sobra** [prédécesseur de **Trilles**], chanoine, il n'a cessé d'exalter la population et, pour ma part, je n'ai eu qu'à me féliciter de mes bons rapports.

Monsieur **Trilles** est à Mosset depuis 14 mois. Le désordre est dans la population. Ma moralité et l'honneur de la première famille de la commune sont déchirés, sont prêchés par le ministre qui doit prêcher la charité.

Je ne vous dirais point que je suis innocent ou que je suis coupable, mais je supplie votre grandeur de nous appeler, l'un et l'autre, en votre présence<sup>6</sup>.

"

Un mois plus tard, l'abbé **Trilles**, qui a la plume facile et a envie d'en découdre, s'inquiète du silence de l'évêque. Il sait que ses opposants sont intervenus. Il propose, lui aussi, le 15 septembre 1867, une confrontation ou une enquête sur son litige avec l'instituteur :

" Monseigneur,

Ne sachant qu'augurer du silence de votre Grandeur, relativement à notre instituteur communal, je ne saurais cependant désespérer d'en obtenir une bienveillante réponse...

Si toutefois les motifs et les griefs, allégués contre leur curé, offraient des difficultés à votre Grandeur ou à certains fonctionnaires, bien loin de redouter une discussion ou une enquête, je les solliciterais. Et cela non seulement parce que je suis sûr du témoignage de ma conscience et de tous les gens de bien, mais encore parce que la situation des leurs devient extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible. Car il faut tenir compte des méchants et des pauvres ignorants dont on fausse le bon sens et la religion. Ces deux catégories sont très considérables proportionnellement à la population de Mosset.

En regard d'éventualités graves et imminentes, j'aurais garde aussi de ne point porter à la connaissance de votre Grandeur que la situation du curé ne serait ni changée, ni modifiée si à la place de l'instituteur actuel, on en mettait un brouillon [personne désorganisée], par exemple celui de **Catllar** : le Sieur **Boher** [né en 1827, instituteur]. Celui-ci a dit que Monsieur l'inspecteur d'Académie lui avait proposé de demander le poste de Mosset. Mais nous tenons de la bouche d'un fonctionnaire prudent et désintéressé que l'instituteur brouillon l'avait demandé de son propre mouvement. Or s'il a bien gratuitement et très mal intentionné le maire de **Catllar** contre son bon curé, que ne tenterait-il pas auprès de notre maire, le Docteur **Bazinnet**, qui serait bien loin d'avoir, comme son confrère, quelques considérations pour sa femme, qui a toujours été un chrétien indifférent, sinon hostile à la religion, qui s'est laissé prévenir contre son curé, lequel néanmoins peut se flatter d'avoir usé envers lui, en toute circonstance, de politesse et d'égards, lequel reste son client quand même !

Si un habitant de Mosset avait connaissance de ce fait, il ne manquerait pas d'alléguer contre cet instituteur brouillon le grave inconvénient de son vil-lage natal, **Molitg**, de se trouver voisin de Mosset. Ces deux localités ont en effet à discuter et à régler un intérêt communal d'arrosage, chose délicate qui ne peut s'effectuer sans une scrupuleuse impartialité du secrétaire de la mairie de Mosset

*attendu qu'il est chargé des rôles et des répartitions à cette fin, et que ce secrétaire est, et sera, l'instituteur. Un habitant de Mosset ne manquerait pas d'ajouter que le Sieur **Boher** avait séduit une de ses élèves [elle a 16 ans lors du mariage], actuellement sa femme [**Caroline Fillols**], et qu'elle ouvrirait bientôt une classe pour les filles, pour la plus grande édification de la pauvre paroisse de Mosset.*

*Dans l'attente d'une solution prochaine et heureuse de la question si longtemps pendante des instituteurs vis à vis de Mosset<sup>7</sup>."*

Un complément à sa lettre, en post scriptum, il signale qu'il sait qu'**André Vernet** [1821-1895], ancien instituteur à Mosset déplacé pour des raisons professionnelles en 1858, est intervenu auprès de l'évêque.

La confrontation n'a pas eu lieu mais **Jean Montal** est muté à Fuilla. **André Vernet** reprend le poste le 1 octobre 1867.

Le sort de **Palol** et de **Montal** réglé, le curé **Trilles** réoriente son œuvre d'épuration vers la jeune et nouvelle institutrice **Adèle Cantié** (1847-1923). Il aura moins de réussite. Sa crédibilité à l'évêché est quelque peu écornée et il s'en prend à une Mossetayre de souche, **Palol** et surtout **Montal** n'étaient que des "étrangers."

**Adèle Cantié** (1847-1923)

Dès le 5 août 1867, alors que **Jean Montal** n'a pas encore quitté Mosset, **Trilles** rédige un rapport sur la création d'une école communale de filles et sur l'institutrice de l'école privée.

*"J'ose préjuger, Monseigneur, que je ferais sagement d'ajouter que l'institutrice actuelle de Mosset [Adèle Cantié], exerce sa profession avec permission provisoire. Elle n'a pas l'âge requis. Mais elle est diplômée, pieuse, intelligente, d'une famille très respectable de Mosset. Son père qui vient de mourir [Cantié Joseph François décédé le 28 avril 1867], était un médecin aussi bon chrétien que dévoué à l'humanité souffrante.*

*C'est encore la sœur d'un jeune et saint prêtre décédé à Thuir, l'abbé Cantié<sup>8</sup> [Lambert Cantié 1837-1867]."*

Tous les enfants du médecin ont reçu une solide instruction : Joseph (1835-1869) marié à une Claire Trilles, Marie Cantié mère de Jean Arrous, Benjamin Cantié, tous les deux médecins et futurs maires et Etienne Cantié professeur à Constantine.

**Adèle** épousera **Philippe Arbos**, l'ins-

tituteur emblématique de Mosset.

Deux ans plus tard, Mosset a ouvert son école communale de filles fréquentée par 40 élèves. L'institutrice est **Adèle Cantié**. Elle devient la nouvelle cible du curé et **Trilles** reprend la plume pour faire savoir qu'elle lit l'Indépendant ! Journal impie ?

*"Mademoiselle **Cantié Adèle**, institutrice communale de Mosset, reçoit très certainement le journal l'Indépendant des Pyrénées Orientales à l'adresse de son frère étudiant en médecine à Montpellier [Benjamin]. Elle le prêtait journallement à un jeune bachelier qu'elle courtisait très certainement. Ce jeune bachelier se trouve actuellement au collège de Perpignan. Elle le prête très probablement à l'instituteur communal [André Vernet] qui est en excellente relation avec la famille **Cantié** dont les opinions sont très connues. Celui-ci d'ailleurs le lit dans une autre maison de Mosset."*

Et **Trilles**, à qui l'évêque a dû faire des observations sur l'exploitation de ses sources d'information prend des précautions. *"Je tiens uniquement à signaler, à votre Grandeur, ces faits pour dégager ma situation de curé de toute responsabilité, vu que Mademoiselle l'institutrice fait plusieurs fois la sainte communion pendant la semaine et qu'elle se confesse, et pour cause irréfutable, à un autre que moi<sup>9</sup>."*

Il dénonce et se justifie, une nouvelle fois, le 7 octobre 1869 :

*"J'ai l'honneur de porter à la connaissance de votre Grandeur que l'opinion s'émeut considérablement dans Mosset et dans les environs au sujet de l'institutrice communale de cette localité ; Mademoiselle **Adèle Cantié** qui, le 2 du courant, narguait et calomniait Monsieur le Maire [Sébastien Bazinet, 59 ans], un vieillard et le lendemain, se présentait à la sainte table accompagnée de sa sœur aînée [**Angélique** 1832-1882, mercière] qui l'appuyait et la défendait comme de coutume.*

*Cette émotion générale est loin de m'étonner puisque la même institutrice a laissé l'empreinte*

*bleue d'un coup de poing sur le bras d'une personne inoffensive en l'injuriant dans l'église pendant une cérémonie solennelle.*

*Quelques temps après, toujours en compagnie de sa sœur aînée, elle s'ingéniait à donner le démenti le plus absurde au curé de la paroisse, qui avait non seulement vu de ses yeux, en plein jour, à dix pas de distance, dans la même rue, une scène de son*



Adèle Cantié en 1910

*intrigue datant de 2 ans, avec un élève du collège de Perpignan, bien loin du mariage mais qui est encore prêt à le prouver par les témoins des plus compétents aux yeux du droit et de la paroisse.*

*J'ose espérer que ces trois faits déplorables et la nullité constante de sa classe reconnue comme telle, en ma présence, par l'inspecteur primaire, me dispensent d'entrer dans d'autres détails pénibles.*

*Si votre Grandeur se demandait quel est le but final de cette lettre, je dirais qu'il est unique, à savoir : celui de décliner toute responsabilité, même pour le for extérieur, car l'Administration diocésaine a été prévenue et pour cause abondamment motivée, que les deux sœurs en question ne s'adressant plus à leur curé pour les choses du for intérieur.*

*PS : J'apprends de Monsieur le Maire lui-même, Monsieur le Docteur **Bazinet**, qu'avant hier matin, il s'était rendu à l'évêché pour porter sa plainte à votre grandeur. Il regrette que les soins à donner à ses clients ne lui aient pas laissé le temps d'attendre l'heure de vos audiences<sup>10</sup>."*

Contre **Adèle**, le desservant **Antoine Trilles** vient de trouver un nouvel et inattendu allié, celui, comme on l'a vu, que l'institutrice "narguait et calomniait," le maire **Bazinet**.

Ce dernier a non seulement à se plaindre du comportement de la jeune fille mais, de plus, il s'oppose au frère médecin, **Benjamin Cantié**, qui vient de s'installer à Mosset pour reprendre la clientèle du père décédé en 1867. Le sous-préfet est, sur ce point, formel : "*Il y a entre Monsieur **Bazinet** et le frère de Mademoiselle **Cantié** qui est médecin à Mosset, une rivalité de métier qui date du vivant des pères de ces derniers. Monsieur **Cantié** père a exercé longtemps la médecine dans ce pays et il avait même une clientèle nombreuse et très fidele.*"

*" Son fils ne lui a pas succédé immédiatement ; il n'est venu s'installer que depuis un an environ Il a naturellement retrouvé des anciens clients de son père et de nombreux amis de famille. Il professe, il est vrai, des opinions très avancées [radical et républicain], mais il a dans sa clientèle des tenants d'ordre très prononcés."*

Mais qu'elle est la demande de **Bazinet** ?

Il veut "*faire permuter Mademoiselle **Cantié**, actuellement institutrice dans la commune, avec Mademoiselle **Gauze** qui occupe la même fonction à Opoul.*"

Et la politique prend le pas sur toute autre considération. Il poursuit : *Je n'hésite pas à vous faire*

*"connaître que je considère ce déplacement comme très inopportun avant le vote. [ Il s'agit vraisemblablement du plébiscite du 12 mai 1870].*

*Je ne crois pas, dans cette circonstance, qu'il fasse une propagande soit pour l'abstention, soit pour un vote hostile. Je ne pense même pas qu'il s'en occupe du tout. Si donc nous n'avons pas à craindre son action pourquoi l'irriter brutalement en s'en prenant à sa sœur, sanction à laquelle ils seraient tous fort sensibles. Son intervention dans la lutte aurait alors une raison d'être et pour faire pièce à un **Bazinet** il pourrait fort bien entraîner à sa suite des partisans de l'ordre mais ennemis de ce dernier. De ce côté-là, je ne vois que des francs inconvénients à prononcer en ce moment le changement demandé par M. **Bazinet**.*

*Quant à la satisfaction à donner à Monsieur **Bazinet**, qu'il l'ait un peu plus tôt ou un peu plus tard, cela ne modifiera en rien son action dans la lutte qui va s'engager. Il sait déjà que Mademoiselle **Cantié** doit être changée. Je le lui rappellerai confidentiellement quand je le verrai un de ces jours ; mais il n'ignore pas aussi qu'un changement ne pourra avoir lieu que quand le conseil municipal aura voté le mobilier de l'école et que l'école sera prête à recevoir une institutrice venant du dehors." [Adèle logeait chez elle.]*

La guerre de 1870 a bouleversé toutes ces perspectives. D'une part, **Adèle Cantié** a été institutrice publique à Mosset jusqu'en 1878 avant d'ouvrir une épicerie au 1 *Plaça San Julia* et de se marier en 1881 avec le nouvel et jeune instituteur **Philippe Arbos** muté à Mosset la même année. D'autre part, la lutte politique entre les deux médecins s'est poursuivie jusqu'en 1875, année où **Bazinet** a encore été maire. De son côté **Benjamin Cantié** a assuré la fonction 17 ans en 3 mandatures.

**Jean Parès**

## Références

1-Liste des ecclésiastiques de 1407 à 1944

Mairie de Mosset

2-ADPO 3M173

3-ADPO 3M63 ?

4-JDM n°64 de 11/2008

Bibliothèque du diocèse de Perpignan :

5-Document 27

6-Document 25

7-Document 28

8-Document 26

## Une nouvelle association dans la vallée de la Castellane.

Une fois n'est pas coutume et puisqu'on parle patrimoine je me permets de faire un tour chez nos voisins campômois. Pas de vierge romane à Campôme mais une chapelle romane perdue sur le plateau de Fornols, dernier témoignage du hameau du même nom, aujourd'hui disparu.. La chapelle Saint Christophe est aujourd'hui bien détériorée, une partie de la voûte et de la porte sont depuis longtemps tombées mais elle n'est pas morte et nous espérons la faire revivre. C'est là un des projets de l'association « CAP, Chemins, Art et Patrimoine ». La première action a été l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du chemin Art et nature, avec cette année une balade avec interventions d'artistes vers la chapelle Saint Christophe. Cette journée très réussie avait pour but de proposer une approche inhabituelle de nos chemins et nos paysages, une façon différente de voir le monde qui nous semble familier et de sensibiliser les participants à ce patrimoine et plus particulièrement la chapelle, objet de toute notre attention. Désormais la machine est en marche et les dossiers se préparent pour pouvoir présenter le projet aux différentes instances, structures pouvant nous aider dans ce projet ambitieux. Nous avons édité une carte postale et un Cd de soutien, prochainement disponibles à la mairie de Campôme et dans les OT de la Vallée. Vous pouvez contacter l'association CAP à notre adresse mail : [capcampome@yahoo.fr](mailto:capcampome@yahoo.fr) ou vous adresser à la présidente que vous connaissez certainement puisqu'il s'agit d'une certaine **Thérèse Caron !**



Saint Christophe de Fornols

## qui fait quoi ?



LE JOURNAL DES MOSSETANS  
association Loi de 1901  
enregistrée sous le n° 0663003116

5 carrer de la font de les senyores  
66500 MOSSET  
tel : 04 68 05 00 46  
mel : j-d-m@wanadoo.fr

*Directeur de la publication* Jean Llaury  
*Secrétaire* Jacotte Gironès  
*Trésorière* Jacqueline Vion  
*Metteur en page* Georges Gironès

*Comité de rédaction*

Claude Belmas	René Mestres
Thérèse Caron	Jean Parès
Monique Fournié	Renée Planes
Jacotte Gironès	Sylvie Sarda
Georges Gironès	Fernand Vion
Jean Llaury	Jacqueline Vion

*Impression*

Buro Services	6, Avenue Torcatis 66000 PERPIGNAN
---------------	---------------------------------------

Abonnement annuel - 6 numéros - 15 euros  
chèque au nom du Journal des Mossétans

*Prochain N° le 30 septembre. Envoyez vos articles  
avant le 15 septembre.  
Les documents originaux (textes ou photos)  
adressés au Journal seront tous restitués à leurs  
auteurs.*